

VESOUL Environnement

Un parc solaire au cœur de

La société **Quadran**, filiale de **Direct Energie**, porte un projet de parc solaire hors sol sur les communes de Pusey et Vaivre. S'il se réalisait, il deviendrait le premier projet de cette ampleur en Haute-Saône. Pour l'instant, il doit se confronter aux remarques de la population via une enquête publique.

« Ce serait le premier projet de cette taille en Haute-Saône », assure Sylvain Maes, directeur de l'antenne Quadran basée à Dijon. Il s'agit d'une centrale solaire photovoltaïque au sol qui viendrait prendre place sur un terrain situé au sein du centre de traitement des déchets à cheval sur les communes de Pusey et Vaivre-et-Montoille. L'enquête publique à propos de ce projet vient de s'ouvrir, elle court jusqu'au 12 juillet (lire en encadré). « C'est quasiment un site idéal. Il n'y aura pas de nuisances occasionnées », pose le directeur.

Un engagement de 30 ans
Le projet est développé par la société Quadran, filiale de Direct Energie, producteur d'électricité d'origine renouvelable. Il consiste en l'implantation hors sol, au moyen d'une structure métallique, de 13 440 panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 4 435 kW. « Soit la consom-

mation d'électricité des deux communes concernées », image Sylvain Maes. De plus, il souligne que « le projet présente l'avantage d'être totalement réversible ». Il s'installera sur un terrain où ont été enfouis des déchets inertes permettant de lui donner une seconde vie. L'exploitant du site, Suez, qui souhaite le généraliser sur un maximum de ses sites, s'est engagé à le louer pendant une durée de 30 ans. « La technologie nous permet de nous engager sur cette durée », éclaire le directeur. L'opérateur a candidaté à un appel d'offres national auprès de la commission de régulation de l'énergie (CRE). S'il est retenu, il pourrait bénéficier d'un coup de pouce au regard de son implantation sur un site « anthropisé » ou « dégradé ». « Ça pourrait aussi donner des idées à d'autres propriétaires de ce genre de sites », espère le directeur régional.

Mise en service en 2021
« Si on est lauréat, on a deux ans pour le construire », poursuit-il. Le planning est déjà es-

quissé avec une mise en service espérée au début de l'année 2021. Auparavant, le chantier devrait durer six mois. Quadran sous-traiterait sa construction mais, contrairement à ce qui se produit parfois en matière d'éolien, resterait l'exploitant durant 30 ans et le garant de son démantèlement. « Nous allons créer de l'activité économique », ajoute Sylvain Maes. D'abord avec la partie études menée en amont. Le chantier, d'un montant de 3,5 M€, pourrait également bénéficier à certaines entreprises locales. Enfin, indirectement au sein de la société Quadran, un ou plusieurs opérateurs s'occuperont du dossier, sans oublier la maintenance du site effectuée plusieurs fois par an. La solution de raccordement électrique n'est pas encore définie mais Quadran a déjà identifié une ligne potentielle du côté de Pusey.

En attendant, c'est la décision du préfet d'accorder ou non le permis de construire qui décidera de la suite de ce projet.

Cécilia CHERRIER



« Ce serait le premier projet de cette taille en Haute-Saône », assure Sylvain Maes, directeur de l'antenne Quadran basée à Dijon. Photo ER / Bertrand JOLLOT

13 440
panneaux photovoltaïques
seront possiblement installés pour une puissance maximale de 4,43 MW.

L'enquête publique bientôt lancée à Vadans et Scey-sur-Saône

Outre le projet de Pusey, deux parcs solaires devraient bientôt sortir de terre sur les anciens centres d'enfouissement de Scey-sur-Saône et Vadans, devenus incultes, d'une surface clôturée respective de 2,5 et 5,8 hectares. Au mois de février, une convention a officialisé un partenariat entre le Sytévom (Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères), propriétaire des terrains, et Urbasolar, un des principaux acteurs de la filière solaire française. Basée à Montpellier, cette société a depuis été

rachetée par l'énergéticien suisse Axpo, qui en a fait sa filiale dédiée au photovoltaïque.

Après les demandes de permis de construire déposées fin janvier, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a été sollicité. Cette dernière n'ayant pas émis d'observations dans le délai de deux mois qui lui était imparti, la phase d'enquêtes publiques va pouvoir être lancée.

Les travaux pourraient démarrer à l'automne 2020, pour une mise en service espérée en février 2021. L'investissement global annoncé par

Urbasolar est de 4,3 M€. À Vadans, la production (2 276 MWh/an) équivaudra à la consommation électrique moyenne (hors chauffage) de 827 foyers (1 902 habitants), soit 9,2 % de la population de la communauté de communes du Val de Gray ; à Scey-sur-Saône, la prévision de production (3 343 MWh/an) porte sur 1 215 foyers (2 794 habitants) correspondant à la consommation électrique moyenne (tous jours hors chauffage) de 37,1 % de la population de la communauté de communes des Combes.

S.M.

70402 - V1

l'agglomération



Sur le site d'enfouissement des déchets de Pusey, géré par Suez, pourrait prendre place le projet de parc solaire porté par Quadran. Il occuperait 6 hectares sur des parties qui ne sont plus exploitées. Photo ER / David HANISCH



Le projet de la centrale photovoltaïque prendrait place sur le site de Suez, exploité sur les communes de Pusey et Vaivre-et-Montoille. Les panneaux photovoltaïques seront installés aux endroits les mieux exposés au soleil. Photo ER / DR

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST LANCÉE

L'enquête publique en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Pusey et de Vaivre-et-Montoille vient de débuter. Une première consultation s'est tenue en mairie de Pusey, le 11 juin. Les prochains rendez-vous sont : samedi 15 juin de 9 h à 12 h en mairie de Vaivre-et-Montoille ; jeudi 27 juin de 15 h 30 à 16 h 30 en mairie de Pusey et vendredi 12 juillet de 14 h à 17 h en mairie de Vaivre-et-Montoille. À cette occasion, le commissaire-enquêteur est chargé de tenir à disposition du public les documents relatifs au projet et de recueillir sur des registres les remarques qu'ils souhaitent y formuler. Cela s'adresse aux habitants des communes concernées mais pas uniquement.

Aremis : le projet de ferme photovoltaïque toujours d'actualité



Aremis, le site de la ZAC de Malbouhans, l'ancienne base de l'OTAN. Photo ER / P.Grimaldi

Le projet de ferme photovoltaïque est toujours d'actualité sur la zone d'aménagement Aremis à Malbouhans, comme le rappelle Raoul Juif, le président du syndicat mixte Aremis-Lure. « Le projet avait été mis en sommeil voici quelque temps à la suite de la dérogation par EDF du prix du rachat de l'électricité ainsi produite. » Mais une récente orientation gouvernementale l'a sembler-il remis sur les rails. « Il fait d'ailleurs toujours partie des points forts de cette ZAC et reste dimensionné pour une surface de panneaux solaires comprise entre 20 et 30 hectares. » Rappelons que l'arrivée du groupe Altran, à la suite de la liquidation judiciaire de la société Can2Road, a permis de redynamiser l'avenir de cette ZAC. Il n'est reste pas moins que Aremis-Lure est toujours en proie à des recours juridiques d'associations de protection de l'environnement. En effet, la décision du tribunal administratif de Besançon de valider un arrêté préfectoral de dérogation sur les espèces protégées vient d'être contestée en appel devant le tribunal de Nancy cette fois.

A.R.